

Markus Gnädinger, Richard Altorfer, Heinz Bhend, Franz Marty, Severin Lüscher, Bernhard Rindlisbacher, Gerhard Schilling, Gerry Weirich

Le forum de la médecine de premier recours fête ses six ans

www.forum-hausarztmedizin.ch

Arrivé dans sa sixième année, notre forum de discussion en ligne est toujours très en vogue auprès des médecins de premier recours / médecins de famille. Trois nouveaux membres sont venus rejoindre l'équipe des cinq modérateurs chevronnés et bénévoles déjà

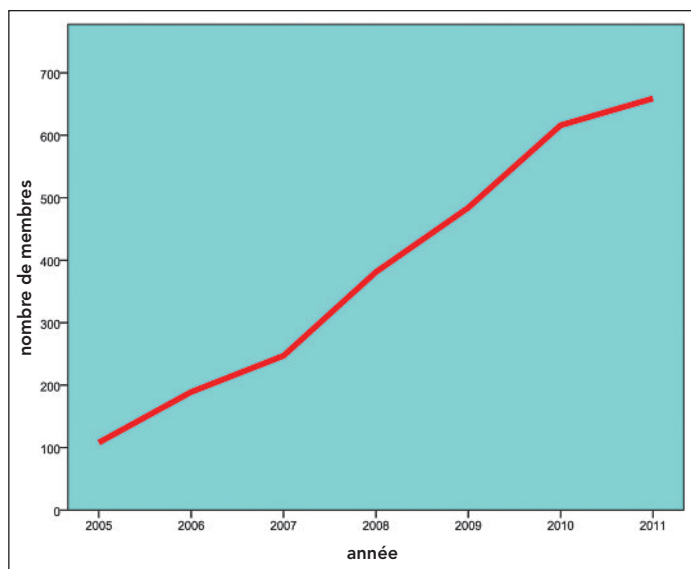


Figure 1
Nombre de membres (état en février) de 2005 à 2011.

en place. Depuis que le forum, qui compte plus de 650 médecins (fig. 1), est devenu un organe de l'Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse, les nouveaux membres qui le rejoignent sont avant tout des internistes et des pédiatres. La plateforme s'est en outre enrichie de deux forums de discussion: «HausärztInnen in Ausbildung¹» et «Der Fall des Tages²». Le premier est un espace de discussion réservé aux médecins en formation et aux médecins formateurs dans le domaine de la médecine de famille. Le deuxième est destiné aux médecins assistants pour les seconder dans la préparation à l'examen de spécialiste en médecine générale / médecine interne générale. Au cours de la dernière année, nous avons également changé de logiciel: ainsi peut-on attacher maintenant des documents tels que des images ou des fichiers pdf aux contributions du forum. Nous avons marqué notre présence par un stand à tous les congrès importants pour la médecine de famille en Suisse.

¹ Médecins de famille en formation

² Le cas du jour

Les sujets

Les sujets principaux de l'année passée étaient les suivants (réponses): nouvelle politique, soins intégrés avec coresponsabilité budgétaire (22), revalorisation de la profession d'assistante médicale pour décharger le médecin? (16), Helsana ed il medico di famiglia (14), le nouveau titre de spécialiste en médecine interne générale – progrès ou trahison? (33), l'initiative «Oui à la médecine de famille» est sur pied! (22), les données «reason-of-encounter» en vue des luttes au sujet des DRG (31), les indemnités forfaitaires de dérangement en cas de visite / lettre d'intimidation du Groupe Mutuel (12), la révision du TARMED TAReVISION (47), mesurer la fièvre (10), les prestations du médecin de famille durant le séjour hospitalier (19), la suppression des indemnités forfaitaires de visite (70), la facturation électronique avec MediData SA (27), à quoi servent les trustcenters? (35), la caisse unique – deuxième tentative (9), une cuillerée de placebo contre la toux (9), les bonus de médicaments (12).

Plus de 4000 contributions sont parvenues au forum depuis ses débuts. La figure 2 montre qu'un tiers environ des utilisateurs a rédigé au moins une contribution.

Citons en exemple le problème des prestations des médecins de famille durant le séjour hospitalier d'un patient, qui a suscité des discussions intéressantes. Un membre du forum a attiré l'attention sur le fait qu'une certaine caisse maladie lui avait refusé l'indemnisation d'une participation à une «discussion de cas» à l'hôpital en indiquant que le forfait hospitalier journalier ne comprenait que l'ensemble des prestations pour un patient pendant son hospitali-

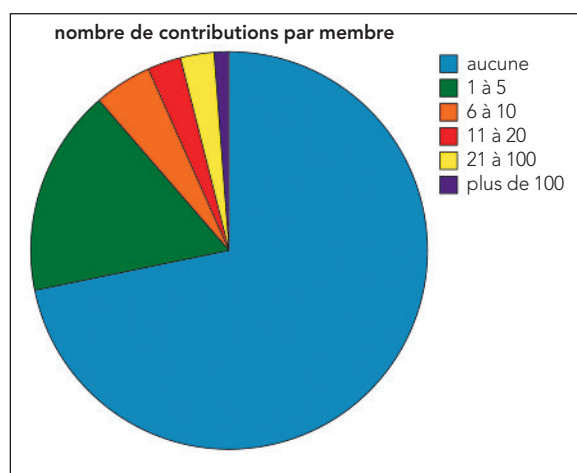


Figure 2
Nombre de contributions par membre (état en février 2011).



ssp sgp
SWISS SOCIETY OF PAEDIATRICS
Ihre Ärztinnen und Ärzte für Kinder und Jugendliche
Les médecins de vos enfants et adolescents
I medici dei vostri bambini e adolescenti

sation et que ce médecin devait donc facturer sa prestation à l'hôpital. L'hôpital a également refusé de lui verser le montant de sa prestation.

Nos délégués responsables des tarifs ont répondu rapidement en exigeant une prise de position du service des tarifs de la FMH. Et voici leur réponse: sur le plan formel, les caisses avaient raison – mais le refus du dédommagement d'une prestation de médecine de famille pendant une hospitalisation se situe à l'exact opposé du concept de pilotage des soins intégrés. Sans compter que les prestations en question sont en général minimales (il s'agit le plus souvent d'un contact téléphonique de cinq ou dix minutes). On convient de comptabiliser les prestations en médecine de famille le jour d'entrée ou de sortie. Il est clair également que les rapports (selon TARMED) ne doivent pas être rendus à une date précise, et

que par conséquent rien n'empêche le médecin de famille de facturer ces derniers durant une hospitalisation. Les prochaines questions à débattre plus avant entre nos spécialistes des tarifs et leurs partenaires des assurances et de l'OFSP concerneront la manière de traiter a) les prestations minimales durant une hospitalisation et b) les prestations de plus grande envergure sur mandat hospitalier (participation à des séances d'équipe de traitement des tumeurs, de service social etc.).

Perspective

Le forum continue de représenter un espace prisé de discussion pour les médecins de famille et les pédiatres, en accès facilité. Il est plus aisé de mener une discussion à chaud et interactive sur cette plateforme que par courrier des lecteurs. Pour les défenseurs de notre profession, cet échange offre un complément bienvenu pour tâter le pouls de la base. Le forum est ainsi un excellent instrument de formation d'opinion, de formulation des requêtes, de création de contacts et de prise de température «sur le terrain».

Que pouvez-vous faire?

Vous pouvez vous enregistrer au forum de la médecine de premier recours pour y participer aux discussions. Une fois par mois, le forum adresse à tous les membres enregistrés une circulaire attirant l'attention sur les contributions les plus importantes. Et grâce à notre réseau de défense professionnelle, vous serez toujours au courant des derniers développements de la politique professionnelle.

Correspondance:

Dr Markus Gnädinger
Birkenweg 8
9323 Steinach
www.forum-hausarztmedizin.ch
admin@forum-hausarztmedizin.ch

Commission des tarifs de MFE

Bon à savoir

On n'attend pas des médecins qu'ils travaillent gratuitement pour l'AI.

Avec l'AI, nous avons convenu d'une indemnisation horaire hors TARMED pour le temps consacré par les médecins à la réadaptation professionnelle de leurs patients. La participation à des entretiens dans le cadre de la détection précoce sera indemnisée selon le tarif suivant:

Compensation au sens du code de prestations 299 «autres mesures d'instruction»; le tarif est de 200 francs par heure.

Les entretiens téléphoniques avec les patients (ou avec leurs parents lorsqu'il s'agit d'enfants) sont facturés selon les positions tarifaires 00.0110, 00.0120 et 00.0130 du TARMED; les entretiens téléphoniques avec des tiers selon la position 00.0140 «prestations médicales en l'absence du patient».

